

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2018**

La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

**Présents** : Georges GERIN ; Liliane MASNADA ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Adeline DEBREUILLE ; Henri DUCARRE ; Maxime MALJOURNAL ; Florent PAILLÉ ; Yves WITKOWSKI.

**Absentes excusées** : Christine BRUYAT (procuration à Liliane MASNADA)  
Évelyne REY (procuration à Adeline DEBREUILLE)  
Isabelle KOUDOUVOH (procuration à Henri DUCARRE)  
Christelle DUCHATEAU (procuration à Florent PAILLÉ)

Adeline DEBREUILLE et Maxime MALJOURNAL ont été nommés secrétaires de séance.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2018.**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2. CONVENTION AVEC LE CROQ'AIN POUR 2018-2019 ET TARIF DU REPAS.**

En préambule, Philippe REVEL présente un bilan chiffré de l'année scolaire 2017-2018 de la cantine-garderie.

6966 repas ont été servis :

- 3767 pour les enfants de Virieu le Grand.
- 1801 pour les enfants de Saint Martin de Bavel.
- 1398 pour les enfants de Cuzieu.

Ensuite, il rapporte que lors du dernier Conseil d'École en date du 5 juin 2018, les parents délégués présents ont évoqué le mécontentement de certaines familles quant à la qualité jugée globalement insuffisante des repas servis par le CROQ'AIN. Selon ces dernières un changement de prestataire serait une alternative intéressante et souhaitée.

Philippe REVEL a contacté le responsable du prestataire LEZTROY SAVOY basé à Ruffieux. La qualité des repas serait supérieure à celle de ses concurrents. Cette entreprise fournit par exemple, les cantines de Ceyzérieu et Chazey-Bons et produit quotidiennement 12000 repas au minimum alors que le CROQ'AIN se « contente » de 1500 au maximum. Après une discussion passionnante, il apparaît que LEZTROY SAVOY ne peut signer aucun nouveau contrat, ayant atteint le seuil maximal de production.

Enfin, Philippe REVEL précise que le changement de prestataire induirait une hausse conséquente du tarif des repas et que la cantine-garderie devrait acheter un four (investissement de plusieurs milliers d'euros) pour la mise en température des plats chauds, le four actuel étant gracieusement prêté par le CROQ'AIN.

Une délégation des trois communes concernées a reçu M. LABROUSSE, responsable qualité cuisine du CROQ'AIN, afin d'évoquer l'année scolaire 2018-2019 et les améliorations possibles à apporter pour le confort des enfants. M. LABROUSSE propose d'intégrer dans la composition des menus des produits BIO (20 % minimum), des produits locaux, des produits de saison, des légumes de saison et de la viande bovine française.

Cette amélioration a un surcoût : + 0,10 € par repas soit 3,92 € TTC le repas livré au lieu de 3,82 €.

La commission scolaire, après réflexion, souhaite retenir cette option plutôt que le statu quo.

**Vote** : adopté à l'unanimité des présents.

### **3. TARIFS DE LA CANTINE, DE LA GARDERIE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE À COMPTER DE 2018-2019.**

La commission scolaire s'est penchée sur la grille des tarifs des différentes prestations proposées. La plupart de ces tarifs sont restés stables depuis plusieurs années.

En tenant compte de l'augmentation du prix du repas et du prix du gazole, la commission propose une nouvelle grille tarifaire présentée sous la forme d'un tableau.

	Tarifs (à compter de septembre 2017)	Tarifs (à compter de septembre 2018)
Garderie	0,90 € ou 1 € la 1/2 heure	1 € la 1/2 heure
Repas + garderie par enfant pour une famille de un ou deux enfants inscrits à la cantine-garderie.	5 €	5,20 €
Repas + garderie par enfant pour une famille de trois enfants inscrits à la cantine-garderie.	3,50 €	3,80 €
Transport scolaire par trimestre et par enfant pour une famille de un ou deux enfants inscrits. (1)	26 €	28 €
Transport scolaire par trimestre et par enfant pour une famille de un ou deux enfants inscrits. (2)	15 €	17 €
Transport scolaire par trimestre et par enfant pour une famille de trois enfants inscrits. (1)	20 €	22 €
Transport scolaire par trimestre et par enfant pour une famille de trois enfants inscrits. (2)	12 €	14 €
Transport scolaire pour le 4ème enfant et les suivants. (1), (2)	Gratuit	Gratuit

(1) La Craz, Mussignin, le Murat, Route de Lyon, le Petit Colombier.

(2) Plan de Mai, Domaine de Clairefontaine, Route d'Hauteville.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

### **4. LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL.**

Un garage s'est libéré rue des Écoles. M. le Maire propose de le louer à M. Jean Paul LAURENT moyennant un loyer de 35 € par mois.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

### **5. PROGRAMME DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNÉE 2019.**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de supprimer la vente de la coupe de bois prévue en 2019 sur la parcelle 9 car celle-ci a été vendue en 2018.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

## **6. VENTE DE TERRAIN AU LOTISSEMENT « EN MURAT ».**

M. le Maire annonce avoir reçu une demande d'acquisition d'une partie de la parcelle B n° 894 sise au lotissement du Murat. Cette demande émane de MM. FOSTIER et VAREILLE propriétaires mitoyens avec ladite parcelle. Ils proposent le prix de 7,50 € le m<sup>2</sup>.

M. le Maire indique que cette parcelle est classée constructible en zone UB mais qu'elle n'est pas viabilisée et que son entretien incombe actuellement à la commune.

Maxime MALJOURNAL indique que le même type de terrain a été vendu il y a une vingtaine d'années au prix de 60 francs le m<sup>2</sup>. Il propose personnellement un prix de 15 € le m<sup>2</sup>.

Gérard CHAPOT demande à ce que la commune ne vende que si les acheteurs sont à jour de leurs impôts et taxes.

Le conseil après discussion accepte de vendre à MM. FOSTIER et VAREILLE la totalité de la section de la parcelle B 894 située respectivement en arrière de leur propriété. Il demande qu'une clause de non constructibilité soit incluse dans l'acte de vente en attendant un nouveau classement de zonage dans le P.L.U. qui est en cours de révision.

Suite à ces discussions, M. le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur trois tarifs différents :

- 7,50 € le m<sup>2</sup>. Pour : Gérard CHAPOT.

- 10 € le m<sup>2</sup>. Pour : Liliane MASNADA, Christine BRUYAT, Jacqueline ROSSI, Adeline DEBREUILLE, Evelyne REY, Georges GERIN, Henri DUCARRE, Isabelle KOUDOUOVOH, Yves WITKOWSKI.

- 15 € le m<sup>2</sup>. Pour : Maxime MALJOURNAL, Florent PAILLÉ, Christelle DUCHATEAU, Philippe REVEL.

Vote : le conseil municipal, à la majorité, adopte le tarif de 10 € le m<sup>2</sup>.

## **7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

Néant.

La séance est levée à 10h30.